
Lois 2022

Erratum

Projet de loi n^o 498
(2022, chapitre 7)

**Loi proclamant la Journée nationale de la promotion
de la santé mentale positive**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 18 mai 2022,
154^e année, n^o 20, p. 2753.

La mention « Adopté le 31 mars 2022 » de la page de présentation de la Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive, telle qu'elle a été publiée à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 18 mai 2022, est publiée à nouveau et doit se lire comme suit :

« Adopté le 5 avril 2022 ».

80838